

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

ÉCONOMIE BLEUE - (N° 2964)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N° CD22

présenté par

M. Arnaud Leroy, rapporteur et M. Travert

ARTICLE 16

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« marins-pêcheurs »,

les mots :

« pêcheurs et des aquaculteurs ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à inclure les pêcheurs à pied et les aquaculteurs dans le champ du rapport demandé au gouvernement sur la diversification d'activité par le pescatoursime et la commercialisation directe de produits.